Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Service de presse
Tel.: 031 322 90 00
Fax: 031 322 70 54
mediendienst@bafu.admin.ch
http://www.environnement-suisse.ch

Fiche 2

Vendredi 8 février 2008

Le label Parc

Le label Parc existe dans les quatre langues nationales et en anglais

C'est l'OFEV qui octroie le label Parc à l'organe responsable sur proposition du canton, si le parc remplit toutes les conditions fixées par la Confédération (voir fiche 1).

Seuls les parcs auxquels l'OFEV reconnaît l'importance nationale peuvent utiliser ce label durant la phase de gestion. Lors de la phase de création, le parc en projet reçoit un label provisoire avec la mention « candidature ».

L'organe responsable peut utiliser le label pour faire connaître le parc en tant que tel, en dehors de tout lien avec la publicité pour les biens et services du parc. Ce label et les trois désignations, Parc national, Parc naturel régional et Pac naturel périurbain, sont la propriété de la Confédération, déposés à l'Institut de la propriété intellectuelle dans les langues nationales, et, à ce titre, protégé par la loi. Les logos qui existent déjà pour les différents parcs peuvent être intégrés dans le label Parc.

L'autre label, le label Produit, a été conçu pour des produits et services propres aux parcs. Le label Produit est très semblable au label Parc. Il est également accordé aux organes responsables. Les produits et services doivent être fabriqués ou fournis

pour l'essentiel dans le parc, à partir de ressources locales et selon les principes du développement durable.

Le jury chargé de la sélection était composé des principaux partenaires qui ont aidé au développement de l'architecture de marque du label Parc et du label Produit. Au nom de l'OFEV étaient présents son directeur, Bruno Oberle, son ancien chef de la communication, Andreas Stuber et le chef de la section Paysages d'importance nationale, Bruno Stephan Walder; le tourisme était représenté par le directeur de Suisse Tourisme, Jürg Schmid, et les futurs parcs en la personne du président du Réseau des parcs suisses, le conseiller d'Etat valaisan Jean-Michel Cina; enfin, l'agriculture avait délégué le directeur de l'Union suisse des paysans. Le jury comptait aussi Urs Jordan de CI Programm, AG pour la corporate identity, et Dieter Popp, directeur de FUTOUR, en tant qu'experts de design et de développement des marchés dans le contexte des parcs naturels régionaux.

Conception du label

Le label associe l'identité visuelle suisse classique, représentée par la forme carrée, la disposition en croix du texte et son plurilinguisme, avec une architecture modulaire et une couleur évocatrice de la pureté et de la force vitale de la nature. L'identité du label est ainsi clairement reconnaissable et rappelle les valeurs communes qui unissent tous les parcs. D'autre part, ces derniers peuvent faire ressortir leurs spécificités propres, en combinant leur logo avec le label Parc.

Renseignements

- M. Bruno Stephan Walder, chef de la section Paysages d'importance nationale, OFEV, 031 322 80 77
- M. Carlo Ossola, section Paysages d'importance nationale, OFEV, 031 322 93 73